Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le
ID : 026-212602940-20241021-D202431-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : BOUNIOL Amandine, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, DELENCRE Florian, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, GUICHARD Nicolas, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 11 octobre 2024 Date d'affichage : 11 octobre 2024

Absents représentés : LARAT Cyril représenté par PERCHE Stéphane, PERROT Paul représenté par GUICHARD Nicolas

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

N° 31-2024 - DECISION MODIFICATIVE N°02-2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de SAINT-BARDOUX.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT		
Chap 66 – compte 66111 Charges financières		- 24 000,00
Chap 11 – compte 615231 Voirie		- 6 000.00
Chap 11 – compte 615221 Bâtiments publics		- 7 000.00
Chap 12 – Charges de personnel	+ 37 000,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** et **D'ACCEPTER** la décision modificative n°02-2024 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT		
Chap 66 – compte 66111 Charges financières		- 24 000,00
Chap 11 – compte 615231 Voirie		- 6 000.00
Chap 11 – compte 615221 Bâtiments publics		- 7 000.00
Chap 12 – Charges de personnel	+ 37 000,00	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT BARDOUX
26 - Drôme